



Le Cham'info



Bulletin d'informations de Chamarande

Mercredi 8 juin 2022

Deux weekends festifs et leurs restrictions

Essonne en scène les 24 et 25 juin

Pendant le Festival, **les différentes entrées du village seront filtrées**, afin de limiter la circulation dans le village et protéger le stationnement des habitants.

La circulation sera réglementée sur toute la Commune de Chamarande du vendredi 24 juin à 10h00 au dimanche 26 juin à 02h00 de la façon suivante :

- ⇒ Barrages de contrôle à la sortie d'Étréchy, en haut de la rue des Vignes blanches, en haut de la rue de la Victoire, à l'entrée de la route de Lardy, sur le chemin de l'Adresse : **seuls les véhicules munis du laissez-passer spécifique réservé aux habitants pourront circuler dans le village.**
- ⇒ Route de Gillevoisin : la circulation sera interrompue le temps de l'évacuation des festivaliers à la fin des concerts.
- ⇒ Route de Chagrenon : elle sera barrée à la hauteur du pont les 24 et 25 juin.
- ⇒ Vitesse limitée à 30 km/h et dépassement interdit.

Le stationnement sera réglementé sur toute la Commune de Chamarande du lundi 20 juin au jeudi 30 juin de la façon suivante :

- ⇒ Stationnement réservé aux Chamarandais avec apposition du **laissez-passer** ou de la **carte zone bleue**.
- ⇒ Stationnement autorisé sur les emplacements matérialisés sur la chaussée (en cas de non respect, risque d'enlèvement des véhicules et mise en fourrière).
- ⇒ Du **24 juin à 0h00 jusqu'au 27 juin à 18h00 INTERDICTION** de stationner sur **l'ensemble de la rue du Commandant Maurice Arnoux**, jusqu'à la route de Lardy pour l'accès des secours.

Accès Réservé : pour accéder au village et éviter les bouchons d'Étréchy, un accès est réservé aux Chamarandais par le hameau de Bel-Air (sortie 5 Fermes) et par la rue de la Victoire.

Laissez-passer : Vous trouverez joints à ce numéro quatre laissez-passer « **CARTE DE RESIDENT CHAMARANDAIS** » qui vous permettront de circuler à l'intérieur du village. Si vous avez besoin de plus de cartes, vous pouvez venir en retirer à la mairie.

L'éclairage public sera exceptionnellement allumé jusqu'à 02h00.

En cas de difficultés durant le festival, vous pouvez contacter l'**élu d'astreinte** au 01 60 82 20 11.

Après de nombreuses demandes de la part de vos élus, **des places seront offertes par le Département** aux Chamarandais, à raison de cent places par soir. Dès **le 13 juin à 8h**, vous pourrez vous inscrire par l'intermédiaire du **formulaire en ligne** sur notre site www.chamarande.fr. Ces places gratuites seront à retirer à la salle de fêtes le dimanche 19 juin de 10h à 12h30 et de 16h à 18h ou en mairie le lundi 20 juin de 15h à 20h. Vous devrez impérativement être muni d'un justificatif de domicile récent (pas de facture de téléphone portable) et pour les mineurs d'une autorisation parentale.

La fête des Agents du Département le 18 juin

Cette fête aura lieu le 18 juin de 13h à 18h dans le parc du Domaine de Chamarande. Pour limiter les problèmes de circulation et de stationnement dans le village, **seuls les véhicules munis du laissez-passer ci-joint pourront stationner dans Chamarande.** Le parc reste accessible à tous.



Entre Juine et Renarde

Directeur de la publication : Patrick de LUCA

Rédaction et mise en page : Isabelle BAETE

Impression : Mairie de Chamarande

2 place de la Libération 91730 CHAMARANDE

n°ISSN 2781-3266

Imprimé sur du papier recyclé [Ne pas jeter sur la voie publique](#)

